

DELIBERATION
**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 0

titulaires présents : 5

pouvoir : 2

ayant pris part à la

délibération : 7

date de la convocation :

11 avril 2023

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Conformément à la convocation du trente mars deux mille vingt trois, le comité syndical s'est réuni le onze avril deux mille vingt trois à dix-huit heure à la salle de la CC Val de Meuse Voie Sacrée,

Le quorum n'ayant pas été atteint la réunion a été reportée avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril à dix-sept heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, s'est réuni à la salle de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2023/04 N°4B

Objet de la Délibération :
Compte de gestion 2021
budget annexe

Présents : M. D.MOUSSA, J-P.COLIN, P.PICHAVANT, B.GOEURIOT, Mme H.OLIVIER

Était excusés : Mme J.ANTOINE, M. P.DEHAND, S.OBARA, J-L.DURET, J.PARROT

Suppléants présents :

Pouvoirs : M.DURET à M.GOEURIOT, M OBARA à M.MOUSSA

Annule et remplace la délibération 2023/04 N°4

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de se prononcer sur l'exécution de la tenue du compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour le budget annexe 2021,

Considérant que le compte de gestion tenu par le trésorier et le compte administratif tenu par le Président du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse sont en concordance au niveau de chacun des chapitres budgétaires,

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion dressé par Monsieur le trésorier au titre de l'exercice 2021 pour le budget annexe,

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA

Rendu exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande par email ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

